Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20261110-26110451-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 4 novembre 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 10 Novembre 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Michel RAPHALEN (procuration à Mme Joëlle KERSUAL) Mme Célia BEST (procuration à M. Pierre BOËNNEC) Mme Mireille COIC (procuration à M. Jean-Armand TRUCHETET M. Morvan LE GAC (procuration à M. Valentin ORY) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) M. Paul MONCEAU (procuration à Mme Marie-Aude GOBRY) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Alain VIGOUROUX a été élu secrétaire de séance.

5-1 Présentation du projet Pass'Activités
Rapporteur : Nicolas JULIENNE

Monsieur le rapporteur expose à l'assemblée :

Le Pass Activités est destiné à faciliter l'accès des enfants aux activités culturelles, sportives et de loisirs. L'objectif est de favoriser leur ouverture au monde et leur participation aux activités proposées par les associations.
Le dispositif n'est pas limité à la culture et au sport, mais a vocation à couvrir un éventail plus large d'activités.

- **Calendrier prévisionnel**

Il est proposé d'organiser la démarche de mise en œuvre en trois étapes :

- Le projet sera présenté au CLVA au second trimestre 2027 afin d'identifier les associations intéressées et les modalités d'utilisation du PASS,
- En juin 2027, il est proposé d'organiser un journée découvertes des activités proposées par les associations partenaires à la halle RAPHALEN,
- Mise en œuvre à la rentrée scolaire sous réserve de la faisabilité du projet.

- **- Public bénéficiaire et estimation des besoins**

Plusieurs bases de travail sont évoquées pour identifier le public bénéficiaire du dispositif :

- Les familles monoparentales (environ 291 ménages, mais pas d'estimation précise du nombre d'enfants concernés).
- Les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (enfants de 6 à 17 ans répartis au sein d'environ 240 foyers).
- Les familles bénéficiant du tarif de cantine à 1 €, correspondant à un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €, soit 157 enfants (rentrée 2026).

Le nombre total d'enfants concernés est provisoirement estimé à environ 250.

- **- Tranche d'âge**

Lor de sa réunion Solidarités Enfance Jeunesse du 19 octobre la commission a retenu la tranche d'âge de 3 à 17 ans révolus.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20261110-26110451-DE

- **- Montant de l'aide et critères d'attribution**

Le budget prévisionnel alloué au dispositif serait de 12 000 € sous réserve de validation budgétaire, soit un montant moyen de 50 € par bénéficiaire.
Ce montant moyen pourrait éventuellement varier en fonction du quotient familial.
Pour information, les données de 2025 relatives aux quotients familiaux sont les suivantes :

- Quotient familial de 0 à 1 000 € : 127 enfants issus de 95 familles.
- Quotient familial de 1 001 à 1 280 € : 81 enfants.
- Quotient familial de 1 281 à 1 680 € : 118 enfants.

Ces chiffres devront être consolidés afin d'évaluer précisément le nombre de bénéficiaires potentiels et le coût du dispositif.

- **- Modalités pratiques et partenariats**

Les modalités pratiques restent à définir à ce stade.
La commune de Combrit a mis en place un dispositif de Pass Activités. Des contacts vont être pris afin de bénéficier de son retour d'expérience.

Entendu l'exposé de monsieur le rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de la démarche engagée et des orientations retenues pour l'instauration du dispositif Pass'Activités

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 10 novembre 2026

Monsieur le Maire,
Jean-Baptiste HUET

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN
FINISTERE

Le secrétaire de séance,
Alain VIGOUROUX